

UN FINANCEMENT STABLE ET PRÉVISIBLE

CONTEXTE

Les programmes d'assistance financière et d'appel de propositions pour les StaRRE sont actuellement variables et parfois imprévisibles. Les fournisseurs de services et d'équipements ont de la difficulté à s'adapter au marché lorsque la demande n'est pas stable. C'est un élément majeur, mis fréquemment en lumière lors d'échanges entre municipalités et fournisseurs de services, qui constitue un obstacle à l'optimisation des coûts. En effet, cette fluctuation de la demande oblige les fournisseurs à mettre à pied occasionnellement des ressources spécialisées et professionnels formés à grands frais et à embaucher de nouveaux employés qu'il faut former de nouveau lorsque la demande renaît. Cela se traduit par une grande inefficacité, des délais et des coûts supplémentaires.

À cet égard, les programmes d'assistance financière et d'appel de propositions avec de longs intervalles entre les appels à projets ne sont pas optimaux. Il faut reconnaître que la situation s'est améliorée depuis une vingtaine d'années, notamment avec le TECQ, mais une meilleure gestion de ces programmes, tel que le FIMEAU, permettrait de réduire les coûts pour les contribuables, de maintenir des équipes compétentes et efficaces et d'assurer la vitalité de l'industrie de l'assainissement des eaux au Québec ainsi que sa croissance. Par ailleurs, la mise en place d'un financement dédié et récurrent serait hautement souhaitable afin d'assurer la prise en charge du chantier de l'assainissement des eaux usées qui attend le Québec au cours des prochaines années, notamment pour réaliser les travaux majeurs de mise aux normes exigés afin de respecter le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU).

RECOMMANDATIONS

1. Assurer une meilleure concertation entre les gouvernements du Canada et du Québec et les municipalités pour maintenir un rythme d'activité stable et prévisible pour les fournisseurs de service en matière de projets d'assainissement.
2. Réduire les intervalles entre les appels de propositions pour en avoir par exemple chaque année plutôt qu'une fois par deux ans ou par cinq ans, et, idéalement, mettre en place un financement dédié et récurrent pour les projets de mise à niveau et mise aux normes des StaRRE.